

Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la protection internationale des adultes, faite à La Haye le 13 janvier 2000, n° [3421](#)

Le présent projet de loi a pour objet de permettre la ratification de la Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes, qui définit un certain nombre de règles de droit international privé. C'est une Convention à caractère exclusivement fédéral comme l'a affirmé le Groupe des Traités mixtes.

Selon la Commission spéciale de la Conférence de La Haye de droit international privé, à l'origine de ce texte, une harmonisation des règles nationales de droit international privé s'imposait à cause du vieillissement de la population et du nombre de maladies liées au grand âge qui ne cesse de croître.

La Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes est le fruit de cet objectif d'harmonisation. De l'avis des institutions de l'Union européenne, la ratification de cette Convention constitue un élément important dans la mise en place d'un espace judiciaire commun.

Cette Convention est déjà en vigueur dans 12 États membres de l'Union européenne. Ce sont ces raisons qui ont poussé le Gouvernement à envisager la ratification de cet instrument et sa mise en œuvre dans l'ordre juridique belge.

Cette Convention prévoit un certain nombre de règles de conflit de lois, de reconnaissance et de coopération entre États parties en vue d'assurer la protection transfrontière des personnes de plus de 18 ans qu'il faut intégrer dans le droit interne.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3421 est adopté par 116 voix

Vote nominatif : 008

Oui	116
-----	-----

Almaci Meyrem, Becq Sonja, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomme Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Devin Laurent, Dewael Patrick, De Wever Bart, Dewinter Filip, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Francken Theo, Frédéric André, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Goffinet Anne-Catherine, Grosemans Karolien, Henry Olivier, Jambon Jan, Janssens Dirk, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luyckx Peter, Maingain Olivier, Mathot Alain, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pivin Philippe, Schlitz Sarah, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Top Alain, Uyttersprot Goedelee, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vuye Hendrik, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	000
-------------	-----